



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etablissements

Question orale n° 1454

Texte de la question

M. Michel Berson attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la multiplication d'actes de violence, dans les collèges et lycées de la banlieue parisienne, et l'absence de moyens concrets, donnés par l'Etat, notamment en personnes spécialisées tels les psychologues, pour venir en aide aux jeunes. En effet, les moyens de lutte contre la violence à l'école, annoncés par le Gouvernement, demeurent inadaptés. Le racket pour quelques francs ou vêtements, les agressions physiques et morales tant à l'encontre des jeunes que des professeurs sont des situations graves qu'ils doivent, malheureusement, affronter de plus en plus souvent. Cette situation est d'autant plus inacceptable que les conséquences se révèlent parfois dramatiques, tel le jeune du lycée de Montgeron qui s'est fait poignarder. Il n'est pas tolérable que des zones de non-droit s'installent tant à l'intérieur qu'aux abords des collèges et lycées. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures tangibles le Gouvernement entend rapidement prendre face à cette situation de plus en plus préoccupante.

Texte de la réponse

M. le président. M. Michel Berson a présenté une question n° 1454.

La parole est à M. Michel Berson, pour exposer sa question.

M. Michel Berson. Monsieur le secrétaire d'Etat à la recherche, depuis deux ou trois ans, les actes de violence dans les collèges et les lycées, notamment en région parisienne, se multiplient.

La dégradation dans les établissements scolaires est évidente. Objectivement, aucun établissement n'est aujourd'hui à l'abri des phénomènes de violence, qui sont devenus l'objet d'une préoccupation réelle pour beaucoup d'élèves, de parents et d'enseignants. En parler est nécessaire car il faut briser le silence qui, souvent, les entoure. Mais les paroles ne suffisent plus: il faut agir, agir énergiquement, agir rapidement. Or, face à la montée de la violence à l'école, les moyens concrets donnés par l'Etat aux établissements scolaires, notamment en personnels spécialisés - assistantes sociales, infirmières, médecins - pour venir en aide aux jeunes sont notoirement insuffisants, ce que chacun reconnaît. J'ai pu moi-même le déplorer récemment à l'occasion de circonstances dramatiques, au lycée de Montgeron, dans l'Essonne, où un jeune a été mortellement poignardé par un autre élève de l'établissement.

Les jeunes ont besoin aujourd'hui de lieux d'écoute, de rencontres organisées avec des personnels qui sauront les écouter, leur parler, les comprendre, et qui seront à même de prévenir des drames tel que celui qu'a connu Montgeron.

Monsieur le secrétaire d'Etat, quelles sont les mesures tangibles que le Gouvernement entend rapidement prendre et mettre en œuvre pour faire face à cette situation, qui est de plus en plus préoccupante ? Je veux parler de mesures «tangibles» car celles qui ont été annoncées depuis deux ans par le Gouvernement se sont révélées inopérantes.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la recherche.

M. François d'Aubert, secrétaire d'Etat à la recherche. Monsieur le député, l'action de lutte contre la violence à l'école, que le Gouvernement conduit de manière déterminée, est celle du corps social tout entier. Je suis

convaincu que c'est également votre opinion.

Cette lutte doit associer non seulement les personnels de l'éducation nationale, mais également les familles, les élèves eux-mêmes, les collectivités locales, les responsables des politiques interministerielles, les associations et les médias.

Elle requiert une forte détermination collective, ainsi que la table ronde réunie par le Premier ministre le 20 février dernier en porte témoignage. Elle requiert également des moyens, à affecter prioritairement aux établissements les plus touchés.

François Bayrou a ainsi présenté, le 20 mars dernier, les dix-neuf mesures gouvernementales du plan de prévention de la violence à l'école. Ces mesures sont aujourd'hui toutes mises en œuvre, je tiens à le préciser. Elles visent trois objectifs: renforcer et améliorer l'encadrement des élèves, aider les élèves et les parents, protéger les établissements et leurs abords.

Vous demandiez des mesures concrètes, monsieur le député. Le plan de lutte contre la violence s'est traduit notamment par l'implantation de 250 postes de conseiller principal d'éducation, d'assistante sociale et de maître d'internat-surveillant d'externat dans les établissements sensibles. Aux 2 500 appels du contingent qui exercent déjà dans les établissements difficiles sont venus s'en ajouter 2 200.

Par ailleurs, la loi de programmation pour l'école a prévu la création de postes de personnels médico-sociaux dans le cadre d'un programme pluriannuel à compter de 1995. À ce titre, en 1995, 100 emplois supplémentaires d'infirmiers et 50 emplois d'assistants sociaux ont été créés. Pour 1996, ce sont 102 emplois supplémentaires d'infirmiers et 38 d'assistants sociaux. Pour l'année 1997, 70 emplois sont créés, dont 30 d'infirmiers et 40 d'assistants sociaux.

La coopération avec les services de justice, de police et de gendarmerie a été renforcée pour améliorer les conditions de sécurité dans les établissements scolaires et à leurs abords. Les établissements scolaires sont désormais nombreux à solliciter le concours et la coopération des services de police et de justice pour prévenir et traiter les incidents de violence en milieu scolaire. Une contravention pour intrusion a été créée et une nouvelle sanction de l'intrusion dans les établissements scolaires est désormais insérée dans le code pénal. Un premier bilan concernant les effets de l'ensemble des mesures du plan «violence», mises en œuvre par les établissements scolaires et les services déconcentrés, est en cours de réalisation. En outre, un recensement périodique des phénomènes de violence dans les établissements scolaires sera effectué pour avoir une connaissance plus fine des phénomènes de violence et en mesurer l'évolution. De nombreuses actions sont menées au quotidien pour lutter contre les phénomènes de violence en milieu scolaire, en liaison avec les partenaires de l'éducation nationale - police, justice, protection de la jeunesse - et par la structure éducation nationale elle-même. L'éducation à la citoyenneté est un thème particulièrement fort dans l'académie de Versailles.

On pourrait enfin rappeler que les différentes mesures de prévention, de répression, d'accompagnement psychologique après des actes de violence ne pourront jamais remplacer la nécessaire prise de conscience par les élèves eux-mêmes que la lutte contre la violence passe d'abord par eux. C'est pourquoi, le 20 septembre dernier, à la suite du meurtre odieux d'un jeune collègien, François Bayrou a organisé une demi-journée de réflexion dans tous les établissements pour sensibiliser les élèves. Des signes réels de l'avancée de cette réflexion peuvent déjà être observés. Les lycéens eux-mêmes ont lancé une campagne contre la violence. Vous le savez bien, monsieur le député, la lutte contre la violence à l'école est l'affaire de tous, et d'abord celle du Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le secrétaire d'État, je suis d'accord avec vous: le problème auquel nous sommes confrontés est effectivement l'affaire de tous, pas uniquement celle des enseignants et de l'éducation nationale. Mais c'est d'abord l'affaire du Gouvernement. Or les moyens mis en œuvre sont notoirement insuffisants; il faut bien le constater.

Vous avez cité des chiffres, que nous connaissons tous. Mais, à l'évidence, le compte n'y est pas. La suppression de quelque 5 000 postes au budget de l'éducation nationale en 1997 en est la preuve manifeste. L'insuffisance est évidente s'agissant de l'encadrement des élèves.

J'ai fait référence tout à l'heure - c'est ce qui motivait ma question - au drame qui s'est produit au lycée de Montgeron. Dans cet établissement, j'ai pu constater l'absence de lieux d'écoute, de personnels d'écoute, de médiation de nature à prévenir ce genre d'accident ou, mieux, capable d'apporter l'assistance nécessaire après. Et je dois dire que le chef d'établissement et les membres du conseil d'administration ont eu les pires difficultés

a trouver des personnels pouvant intervenir au sein de l'établissement après cet événement. Il y a là un manque évident pour lequel la responsabilité du Gouvernement est entière.

Votre intervention, monsieur le secrétaire d'État m'a permis de relire, en quelque sorte, la prose gouvernementale, mais elle n'a pas donné aux enseignants, aux parents et aux élèves des établissements victimes de violences la réponse qu'ils attendaient ce matin.

Données clés

Auteur : [M. Berson Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1454

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 1997, page 2501

Réponse publiée le : 16 avril 1997, page 2423

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 avril 1997